

Séance ordinaire du 17 septembre 2012

Le conseil de la Ville de Lévis siège en séance ordinaire ce dix-septième jour du mois de septembre deux mille douze à dix-neuf heures trente-cinq, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 2175, chemin du Fleuve, Saint-Romuald (Lévis).

Sont présents : les membres du conseil Jean-Pierre Bazinet, Jean-Claude Bouchard, Serge Côté, Jean-Luc Daigle, Guy Dumoulin, Mario Fortier, Ann Jeffrey, Janet Jones, Anne Ladouceur (partiellement), Réjean Lamontagne, Dominique Maranda, Robert Maranda, Simon Théberge et Michel Turner formant quorum sous la présidence de la mairesse Danielle Roy Marinelli.

Est absent : le membre du conseil de la Ville Michel Patry.

Assistent à la séance : Jean Dubé, directeur général, et Danielle Bilodeau, greffière.

---

#### **CV-2012-08-40**

##### **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par la conseillère Anne Ladouceur  
Appuyé par le conseiller Mario Fortier

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 17 septembre 2012, tel qu'il est modifié par le retrait des affaires prévues aux points 11.1 et 16.8 intitulées :

« **Service de la sécurité incendie**

Financement afférent à l'acquisition et à l'implantation d'un logiciel de gestion de l'information en situation d'exception

Réf. : INC-2012-017-R-1 »

et

« **Développement**

Acquisition du lot 2 154 505 du cadastre du Québec (rue des Hirondelles, secteur Saint-Romuald)

Réf. : DEV-2012-200 »

ainsi que par l'ajout de l'affaire suivante :

« **Finances et services administratifs**

Désignation des représentants de l'employeur au comité de retraite du régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Lévis (31 986)

Réf. : FSA-TRE-2012-032 »

Adoptée à l'unanimité

---

La mairesse accueille le lévisien Michel Garant et souligne avec fierté l'exploit qu'il a réalisé au bénéfice de la fondation Mira. Elle salue par ailleurs son courage, sa détermination et sa persévérance.

---

#### **CV-2012-08-41**

##### **Période de questions**

Environ 35 personnes assistent à la séance. Plusieurs personnes posent des questions et émettent des commentaires. Une personne dépose une lettre concernant l'utilisation des stationnements du territoire par des véhicules récréatifs.

---

#### **CV-2012-08-42**

**Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 septembre 2012**

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Serge Côté  
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville tenue le 4 septembre 2012.

Adoptée à l'unanimité

---

#### **CV-2012-08-43**

##### **Dépôt du procès-verbal des séances du comité exécutif des 20 août et 4 septembre 2012**

Le procès-verbal des séances du comité exécutif tenues les 20 août et 4 septembre 2012 est déposé.

---

#### **CV-2012-08-44**

##### **Lettre d'entente à intervenir avec le Syndicat des employés municipaux de Lévis, section locale 2334, SCFP, concernant les conditions de travail des brigadiers scolaires**

Réf. : [RH-2012-084](#)

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda  
Appuyé par le conseiller Simon Théberge

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer la lettre d'entente à intervenir avec le Syndicat des employés municipaux de Lévis, section locale 2334, SCFP, concernant les conditions de travail des brigadiers scolaires, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision RH-2012-084.

Adoptée à l'unanimité

---

#### **CV-2012-08-45**

##### **Embauche d'un contremaître aux travaux en régie au Service du génie**

Réf. : [RH-2012-087](#)

ATTENDU l'analyse des besoins du Service du génie;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Simon Théberge  
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet

D'embaucher Steve Roy au poste régulier à temps complet de contremaître aux travaux en régie du Service du génie, aux conditions prévues en annexe à la fiche de prise de décision RH-2012-087.

Adoptée à l'unanimité

---

**CV-2012-08-46**

**Renouvellement du contrat relatif au programme d'assurances pour les organismes bénévoles**

Réf. : [AGR-2012-020](#)

Il est proposé par la conseillère Janet Jones  
Appuyé par la conseillère Dominique Maranda

De renouveler le contrat relatif au programme d'assurances pour les organismes bénévoles pour la période du 1<sup>er</sup> octobre 2012 au 1<sup>er</sup> octobre 2013, aux conditions proposées par BFL Canada, en retirant toutefois l'organisme suivant de ce programme :

- Association de baseball mineur de Bernières;

tout en conservant les organismes suivants dans ce programme à la condition qu'ils régularisent leur situation, tel qu'il est précisé à la fiche de prise de décision AGR-2012-020 :

- Corporation du presbytère Saint-Nicolas;
- Chœur du monde.

Adoptée à l'unanimité

---

**CV-2012-08-47**

**Participation au programme « Changez d'air » de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique et financement afférent**

Réf. : [EI-2012-063](#)

ATTENDU la recommandation de la commission consultative de l'environnement, de l'eau et de la qualité de la vie;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Jean-Claude Bouchard  
Appuyé par le conseiller Mario Fortier

De participer en service au programme « Changez d'air » de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique pour l'année 2012.

De mandater la Direction des communications, en collaboration avec la Direction de l'environnement, pour réaliser une campagne de sensibilisation via les outils de communication de la Ville (journal municipal), des lettres adressées aux citoyens et citoyennes possédant des appareils à combustion lente non performants et par des affiches qui seront placées dans les quincailleries qui vendent ces appareils.

De financer la participation de la Ville à ce programme au montant de 2 500 \$ à même l'excédent de fonctionnement non affecté.

Adoptée à l'unanimité

---

**CV-2012-08-48**

**Convention de prêt à intervenir avec la Fédération canadienne des municipalités concernant les travaux pour le confinement des biogaz, l'excavation des matières résiduelles et le remplacement de la conduite d'égout sanitaire dans le parc du Rigolet et décret des travaux**

Réf. : [EI-2012-067](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Luc Daigle  
Appuyé par le conseiller Jean-Claude Bouchard

D'ordonner l'exécution en régie de travaux de confinement de biogaz, d'excavation des matières résiduelles et de remplacement de la conduite d'égout sanitaire dans le parc du Rigolet afin de régler la problématique de la migration des biogaz à l'extérieur de la zone d'enfouissement.

De conclure la convention de prêt à intervenir avec la Fédération canadienne des municipalités pour l'obtention d'un prêt en provenance du Fonds municipal vert pour le projet numéro 11 055 « Ville de Lévis – Parc du Rigolet – Confinement des biogaz et excavation des matières résiduelles », telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision EI-2012-067 et d'autoriser la mairesse et la greffière à signer cette convention.

D'autoriser Marcel Rodrigue, directeur des Finances et des services administratifs et trésorier, ou, en son absence, Brigitte Vachon, chef du Service de la trésorerie et assistante-trésorière, à signer, au nom de la Ville, le formulaire de demande de décaissement du prêt prévu à l'annexe B de la convention et le formulaire d'attestation de conformité en matière financière et d'endettement prévu à l'annexe J de la convention et à prendre, au nom de la Ville, toute mesure qui peut ou doit être prise en matière financière, signée ou exécutée aux termes de la convention.

D'autoriser Carole Roseberry, conseillère juridique, ou en son absence, Anne-Véronique Michaud, conseillère juridique, à signer le formulaire d'avis juridique prévu à l'annexe D de la convention.

D'autoriser Éleine Boutin, technicienne en environnement, ou en son absence, Christian Guay, coordonnateur à l'environnement, à signer, au nom de la Ville, les certificats, attestations et autres documents prévus dans la convention, à l'exception des annexes B, C, D, E et J et à prendre, au nom de la Ville, toute mesure qui peut ou doit être prise, signée ou exécutée aux termes de la convention, à l'exclusion de celles qui doivent être prises en matière financière.

D'autoriser Alain Francoeur, directeur des Infrastructures, ou, en son absence, Pierre Boulay, directeur adjoint de l'Environnement, à signer le formulaire d'attestation de fonction ou de pouvoir prévu à l'annexe C de la convention.

Adoptée à l'unanimité

---

**CV-2012-08-49****Attribution du contrat pour la fourniture et la livraison de pierre pour des travaux d'enrochement**Réf. : [EI-GEN-2012-115](#)

ATTENDU la demande de soumissions ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda  
Appuyé par le conseiller Simon Théberge

D'attribuer le contrat pour la fourniture et la livraison de pierre pour des travaux d'enrochement dans les secteurs de la Marina de Lévis et du Lieu historique A.C. Davie (appel d'offres 2012-50-59) à Les entreprises BLC inc., aux prix mentionnés à sa soumission, pour une dépense estimée à 318 725 \$, avant TPS et TVQ, conformément au devis et à sa soumission.

Adoptée à l'unanimité

---

**CV-2012-08-50****Attribution du contrat pour la réfection des réfractaires, du conduit 45° et de la tour de refroidissement de l'incinérateur (lot 4B)**Réf. : [EI-MR-2012-034](#)

ATTENDU la demande de soumissions ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet  
Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'attribuer le contrat de réfection des réfractaires du four, du conduit 45° et de la tour de refroidissement de l'incinérateur (lot 4B, appel d'offres 2012-50-56) à Les entreprises de construction refrabec inc., au prix de 235 800 \$, avant TPS et TVQ, conformément au devis et à sa soumission.

Adoptée à l'unanimité

---

**CV-2012-08-51****Attribution du contrat pour la collecte, le transport, la valorisation et/ou l'élimination des boues déshydratées de la station d'épuration du secteur Saint-Nicolas**Réf. : [EI-TE-2012-022](#)

ATTENDU la demande de soumissions ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Dominique Maranda  
Appuyé par la conseillère Anne Ladouceur

D'attribuer le contrat pour la collecte, le transport, la valorisation et/ou l'élimination des boues déshydratées de la station d'épuration du secteur Saint-Nicolas (appel d'offres 2012-50-47) à Environnement viridis inc., pour une période de trois ans, aux prix mentionnés à sa soumission, pour une dépense estimée à 873 600 \$, avant TPS et TVQ, conformément au devis et à sa soumission.

Adoptée à l'unanimité

---

#### **CV-2012-08-52**

##### **Attribution du contrat pour l'entretien hivernal du tronçon de la voie ferrée situé dans le Parc industriel Lauzon**

Réf. : [EI-TP-2012-026](#)

ATTENDU la demande de soumissions ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Jean-Claude Bouchard  
Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'attribuer le contrat pour l'entretien hivernal du tronçon de la voie ferrée situé dans le Parc industriel Lauzon (appel d'offres 2012-50-58) à Arpentage, étude et construction matrax inc., pour une période de cinq ans, au prix de 27 000 \$, avant TPS et TVQ, pour la première année du contrat, conformément au devis et à sa soumission.

Adoptée à l'unanimité

---

#### **CV-2012-08-53**

##### **Contrat à intervenir avec le ministre des Transports du Québec concernant le déneigement d'une partie des routes 173, 132 et Monseigneur-Bourget et du chemin des Îles situés sur le territoire de la ville**

Réf. : [EI-TP-2012-031](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet  
Appuyé par la conseillère Ann Jeffrey

De conclure le contrat à intervenir avec le ministre des Transports du Québec concernant le déneigement d'une partie des routes 173, 132, Monseigneur-Bourget et chemin des Îles situées sur le territoire de la ville, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision EI-TP-2012-031 et d'autoriser la mairesse et la greffière à signer ce contrat.

Adoptée à l'unanimité

---

#### **CV-2012-08-54**

##### **Crédits additionnels pour la réalisation de différents travaux**

Réf. : [EI-2012-070](#)

Il est proposé par le conseiller Serge Côté  
Appuyé par le conseiller Simon Théberge

D'affecter le montant de 135 000 \$ reçu de l'assureur à la suite des dommages causés au bâtiment situé au 4010, rue Saint-Georges (secteur Lévis) au poste de revenus 1-01-234-10-005 et d'affecter ce montant aux postes de dépenses mentionnés à la fiche de prise de décision EI-2012-070.

Adoptée à l'unanimité

---

#### **CV-2012-08-55**

**Attribution du contrat pour les travaux de rénovation de la Maison des aînés (aile Est) et addenda au protocole d'entente intervenu avec le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire**

Réf. : [EI-BI-2012-020](#)

ATTENDU la demande de soumissions;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda  
Appuyé par la conseillère Janet Jones

D'attribuer le contrat pour les travaux de rénovation de l'aile Est du bâtiment de la Maison des Aînés (options 1, 2 et 3, appel d'offres 2012-50-76) à Construction sipalco inc., au prix de 190 923,26 \$, avant TPS et TVQ, conformément au devis et à sa soumission.

De conclure l'addenda no 1 au protocole d'entente intervenu avec le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire concernant l'octroi d'une aide financière dans le cadre sous-volet 2.5 du programme d'infrastructures Québec-Municipalités pour le projet de réaménagement de la Maison des Aînés et d'autoriser la mairesse et la greffière à signer cet addenda, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision EI-BI-2012-020.

Adoptée à l'unanimité

---

#### **CV-2012-08-56**

**Financement de la dépense relative à la démolition du couvent du secteur Pintendre**

Réf. : [EI-BI-2012-021](#)

Il est proposé par la conseillère Ann Jeffrey  
Appuyé par le conseiller Robert Maranda

De financer la dépense relative à la démolition du couvent du secteur Pintendre au montant maximal de 70 000 \$ à même l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté.

Adoptée à l'unanimité

---

**CV-2012-08-57**

**Attribution du contrat pour la réfection de l'égout domestique de la rue Dupont (secteur Saint-Romuald) et le prolongement du réseau d'égout pluvial de la rue Paquet et de la 7<sup>e</sup> Avenue (secteur Saint-Rédempteur) et de la route Lallemand (secteur Lévis) et décret des travaux**

Réf. : [EI-GEN-2012-130](#)

ATTENDU la demande de soumissions;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Réjean Lamontagne  
Appuyé par le conseiller Jean-Claude Bouchard

D'attribuer le contrat pour la réfection de l'égout domestique de la rue Dupont (secteur Saint-Romuald) et le prolongement du réseau d'égout pluvial de la rue Paquet et de la 7<sup>e</sup> Avenue (secteur Saint-Rédempteur) et de la route Lallemand (secteur Lévis), (appel d'offres 2012-50-80) à Construction B.M.L., division de sintra inc., aux prix mentionnés à sa soumission, pour une dépense estimée à 548 850 \$, avant TPS et TVQ, conformément au devis et à sa soumission et de décréter ces travaux.

Adoptée à l'unanimité

---

**CV-2012-08-58**

**Attribution du contrat pour la fourniture du service d'entretien des lieux d'élimination de neige de l'arrondissement de Desjardins**

Réf. : [EI-TP-2012-032](#)

ATTENDU la demande de soumissions;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet  
Appuyé par la conseillère Janet Jones

D'attribuer le contrat pour la fourniture du service d'entretien des lieux d'élimination de neige de l'arrondissement de Desjardins (appel d'offres 2012-50-63) à Excavation Marcel Vézina inc., pour une période de trois ans, avec une option de renouvellement, aux prix mentionnés à sa soumission, pour une dépense estimée à 220 500 \$, avant TPS et TVQ, pour la première année du contrat, conformément au devis et à sa soumission.

Adoptée à l'unanimité

---

**CV-2012-08-59**

**Proclamation de la *Semaine des bibliothèques publiques***

Réf. : [DVC-BIB-2012-010](#)

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier

Appuyé par le conseiller Robert Maranda

De proclamer la semaine du 20 au 27 octobre 2012 *Semaine des bibliothèques publiques*.

Adoptée à l'unanimité

---

**CV-2012-08-60**

**Aide financière à Amalgame MDJ Ouest**

Réf. : [DVC-SOC-2012-033](#)

Il est proposé par le conseiller Réjean Lamontagne  
Appuyé par la conseillère Dominique Maranda

D'accorder une aide financière de 5 000 \$ à Amalgame MDJ Ouest pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

---

**CV-2012-08-61**

**Attribution de contrat pour la fourniture de services professionnels d'une firme spécialisée dans le développement Web pour la réalisation technique du nouveau site Internet de la Ville**

Réf. : [COM-2012-018](#)

ATTENDU la demande de soumissions;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin  
Appuyé par la conseillère Dominique Maranda

D'attribuer le contrat pour la fourniture de services professionnels d'une firme spécialisée dans le développement Web pour la réalisation technique du nouveau site Internet de la Ville (appel d'offres 2012-55-60), avec une option de renouvellement, à Libéo inc., aux prix mentionnés à sa soumission, pour une dépense estimée à 129 895 \$, avant TPS et TVQ, conformément au devis et à sa soumission.

Adoptée à l'unanimité

---

**CV-2012-08-62**

**Dépôt du rapport concernant l'émission d'obligations datée du 6 septembre 2012**

Réf. : [FSA-2012-038](#)

Le rapport concernant l'émission d'obligations au montant de 19 700 000 \$ datée du 6 septembre 2012, est déposé.

---

**CV-2012-08-63**

**Remplacement de l'annexe à la résolution CV-2012-03-96 « Modification du Règlement 284-90 établissant le régime complémentaire de retraite des policiers de la Régie intermunicipale de police et direction incendie de Charny, Saint-Jean-Chrysostome et Saint-Romuald (30 566) »**

Réf. : [FSA-TRE-2012-031](#)

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda  
Appuyé par le conseiller Michel Turner

De remplacer l'annexe à la résolution CV-2012-03-96 « Modification du Règlement 284-90 établissant le régime complémentaire de retraite des policiers de la Régie intermunicipale de police et direction incendie de Charny, Saint-Jean-Chrysostome et Saint-Romuald (30 566) », par l'annexe à la présente résolution.

[annexe](#)

Adoptée à l'unanimité

---

**CV-2012-08-64**

**Dépôt de listes de certains contrats au 31 août 2012**

Réf. : [FSA-APP-2012-006](#)

Les listes de contrats suivants sont déposées à titre d'information :

- liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ conclus par le comité exécutif du 1<sup>er</sup> janvier au 31 août 2012 (article 477.3, 1<sup>er</sup> alinéa, de la *Loi sur les cités et villes*);
  - liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus par un fonctionnaire ou un employé du 1<sup>er</sup> janvier au 31 août 2012, avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$ (article 477.3, 3<sup>e</sup> alinéa, de la *Loi sur les cités et villes*).
- 

**CV-2012-08-65**

**Attribution d'un odonyme à certaines rues**

Réf. : [URBA-PSU-2012-011](#)

ATTENDU la recommandation du comité consultatif de toponymie de la Ville ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier  
Appuyé par le conseiller Réjean Lamontagne

D'attribuer les odonymes François-De Laval et Alfred-Bessette aux rues apparaissant sur le plan annexé à la fiche de prise de décision URBA-PSU-2012-011.

Adoptée à l'unanimité

---

**CV-2012-08-66**

**Vente d'une partie du lot 2 384 079 du cadastre du Québec (rue Saint-François, secteur Sainte-Hélène-de-Breakeyville)**

Réf. : [DEV-2012-177](#)

Il est proposé par le conseiller Michel Turner  
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet

De confirmer que le lot 2 384 079 du cadastre du Québec n'est plus affectée à l'utilité publique et de vendre une partie de ce lot d'une superficie approximative de 85,4 mètres carrés, telle qu'elle est montrée sur le plan annexé à la fiche de prise de décision DEV-2012-177, au propriétaire du lot 2 384 111 du cadastre du Québec, au prix de 12 900 \$, plus taxes si applicables, sans garantie de qualité, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par l'acquéreur, d'autoriser la mairesse et la greffière à signer tout document à cet effet et d'affecter le produit net de la vente de ce terrain à la réserve financière pour fins de développement du territoire en matière économique, environnementale, patrimoniale et historique.

Adoptée à l'unanimité

---

**CV-2012-08-67**

**Établissement d'une servitude de non-construction et de conservation sur une partie du lot 3 020 410 du cadastre du Québec (parc de la Pointe-De La Martinière)**

Réf. : [DEV-2012-201](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Claude Bouchard  
Appuyé par la conseillère Janet Jones

D'établir, par destination du propriétaire, une servitude réelle et perpétuelle de non-construction et à des fins de conservation sur une partie du lot 3 020 410 du cadastre du Québec d'une superficie approximative de 33 636,8 mètres carrés, telle qu'elle est montrée sur le plan préparé par Alain Carrier, arpenteur-géomètre, minute 6 017, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par la Ville et d'autoriser la mairesse et la greffière à signer tout document à cet effet.

Adoptée à l'unanimité

---

**CV-2012-08-68**

**Permission d'occupation à intervenir avec le ministère des Transports du Québec concernant l'utilisation d'une partie de la piste cyclable située dans le secteur de la Traverse**

Réf. : [DEV-2012-221](#)

Il est proposé par le conseiller Serge Côté  
Appuyé par le conseiller Simon Théberge

De conclure la permission d'occupation à intervenir avec le ministère des Transports du Québec concernant l'utilisation d'une partie de la piste cyclable située dans le secteur de la Traverse à titre de voies d'accès et de sortie du traversier par la Société de transports de Lévis, de rue municipale et de parc public et d'espaces verts, tel qu'il est précisé dans la résolution CV-2012-06-30 et d'autoriser la mairesse et la greffière à signer cette permission d'occupation.

Adoptée à l'unanimité

---

#### **CV-2012-08-69**

**Expropriation d'une partie du lot 3 208 917 et du lot 4 242 550 du cadastre du Québec (boulevard de la Rive-Sud, secteur Saint-Romuald), renouvellement d'une réserve pour fins publiques et financement afférent**  
 Réf. : [DEV-2012-165](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet  
 Appuyé par le conseiller Michel Turner

D'acquérir par voie d'expropriation une partie du lot 3 208 917 du cadastre du Québec, telle qu'elle est montrée sur le plan de Pierre Grégoire, arpenteur-géomètre, minute 5 695, à des fins d'aménagement d'une voie publique et le lot 4 242 550 du cadastre du Québec, tel qu'il est montré sur le plan d'Alain Carrier, arpenteur-géomètre, minute 5 677, à des fins d'aménagement d'une voie piétonnière et cyclable et pour fins de réserve financière et d'autoriser le procureur mandaté à cet effet à entreprendre les procédures d'expropriation de ces immeubles, incluant celles relatives à la prise de possession préalable et à signer tout document à cet effet.

De renouveler la réserve pour fins publiques imposée sur la partie des lots 3 908 670, 4 242 548 et 4 242 549 de ce cadastre montrée sur le plan de Pierre Grégoire, arpenteur-géomètre, minute 5 695, à des fins d'aménagement d'une voie publique et d'autoriser le procureur qui sera mandaté à entreprendre les procédures appropriées et à signer tout document à cet effet.

De financer la dépense relative à cette acquisition au montant maximal de 1 347 200 \$ à même la réserve financière pour fins de développement du territoire en matière économique, environnementale, patrimoniale et historique.

Adoptée à l'unanimité

---

#### **CV-2012-08-70**

**Vente de deux parties du lot 2 696 569 du cadastre du Québec (rue de l'Église, secteur Saint-Jean-Chrysostome) et financement de la dépense relative à l'aménagement d'un nouvel accès à ce lot**  
 Réf. : [DEV-2012-171](#)

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin  
 Appuyé par la conseillère Janet Jones

De confirmer que les deux parties du lot 2 696 569 du cadastre du Québec

d'une superficie totale approximative de 1 401,1 mètres carrés, telles qu'elles sont montrées sur le plan annexé à la fiche de prise de décision DEV-2012-171 (parcelles A et B), ne sont plus affectées à l'utilité publique.

De vendre au propriétaire du lot 2 696 570 du cadastre du Québec une partie du lot 2 696 569 de ce cadastre d'une superficie approximative de 659,6 mètres carrés, au prix de 14 200 \$, plus taxes si applicables, sans garantie de qualité, telle qu'elle est montrée sur le plan annexé à cette fiche de prise de décision, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par l'acquéreur, d'autoriser la mairesse et la greffière à signer tout document à cet effet et d'affecter le produit net de la vente de ce terrain à la réserve financière pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels.

De vendre au propriétaire du lot 2 696 571 du cadastre du Québec une partie du lot 2 696 569 de ce cadastre d'une superficie approximative de 741,5 mètres carrés, au prix de 16 000 \$, plus taxes si applicables, sans garantie de qualité, telle qu'elle est montrée sur le plan annexé à cette fiche de prise de décision, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par l'acquéreur, d'autoriser la mairesse et la greffière à signer tout document à cet effet et d'affecter le produit net de la vente de ce terrain à la réserve financière pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels.

De financer la dépense relative à l'aménagement d'un nouvel accès au lot 2 696 569 du cadastre du Québec à partir de la rue des Roches (secteur Saint-Jean-Chrysostome) au montant maximal de 5 500 \$ à même le fonds parcs et terrains de jeux.

Adoptée à l'unanimité

---

#### **CV-2012-08-71**

#### **Désaffectation d'une partie du lot 2 159 354 du cadastre du Québec (chemin du Sault, secteur Saint-Romuald) de l'utilité publique**

Réf. : [DEV-2012-173](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Luc Daigle  
Appuyé par le conseiller Michel Turner

De confirmer que la partie du lot 2 159 354 du cadastre du Québec d'une superficie approximative de 347,3 mètres carrés, telle qu'elle est montrée sur le plan annexé à la fiche de prise de décision DEV-2012-173, n'est plus affectée à l'utilité publique.

Adoptée à l'unanimité

---

#### **CV-2012-08-72**

#### **Vente du lot 5 046 877 du cadastre du Québec à 9244-4975 Québec inc. (rue Thomas-Powers, secteur Saint-Nicolas)**

Réf. : [DEV-2012-185](#)

Il est proposé par la conseillère Dominique Maranda  
Appuyé par le conseiller Jean-Claude Bouchard

D'accepter l'offre d'achat de 9244-4975 Québec inc. du lot 5 046 877 du

cadastre du Québec, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision DEV-2012-185, d'autoriser la mairesse et la greffière à signer le contrat de vente notarié à intervenir entre les parties, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par l'acquéreuse et d'affecter le produit net de la vente de ce terrain à la réserve financière pour fins de développement du territoire en matière économique, environnementale, patrimoniale et historique.

Adoptée à l'unanimité

---

### **CV-2012-08-73**

#### **Cession d'une partie du lot 2 155 989 du cadastre du Québec (rue Simard, secteur Saint-Romuald)**

Réf. : [DEV-2012-206](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Claude Bouchard  
Appuyé par la conseillère Anne Ladouceur

De décréter que le lot 2 155 989 du cadastre du Québec n'est plus affecté à l'utilité publique.

De céder à titre gratuit à l'organisme identifié à la fiche de prise de décision DEV-2012-206 une partie du lot 2 155 989 du cadastre du Québec d'une superficie approximative de 2 417,4 mètres carrés, telle qu'elle est montrée sur le plan annexé à cette fiche de prise de décision, et aux autres conditions prévues et énumérées à cette fiche de prise de décision, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par l'acquéreuse et d'autoriser la mairesse et la greffière à signer tout document à cet effet.

Adoptée à l'unanimité

---

### **CV-2012-08-74**

#### **Autorisation à des membres du conseil de la Ville aux fins de leur participation à des activités de la Chambre de commerce de Lévis**

Réf. : [DEV-2012-222](#)

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda  
Appuyé par le conseiller Mario Fortier

D'autoriser tous les membres du conseil de la Ville à participer aux activités prévues à l'entente triennale intervenue avec la Chambre de commerce de Lévis, telles qu'elles sont énumérées à la fiche de prise de décision DEV-2012-222, et à dépenser en conséquence un montant maximal équivalent au coût d'admission de chacune de ces activités.

Adoptée à l'unanimité

---

### **CV-2012-08-75**

#### **Modification de la résolution CV-2010-08-99 « Acquisition du lot 2 768 899 du cadastre du Québec (rue Hector-Fabre, secteur Lévis) »**

Réf. : [DEV-2012-226](#)

Il est proposé par le conseiller Serge Côté  
Appuyé par la conseillère Dominique Maranda

De modifier la résolution CV-2010-08-99 « Acquisition du lot 2 768 899 du cadastre du Québec (rue Hector-Fabre, secteur Lévis) par le remplacement du nom « Les immeubles Gilles Couture inc. » par celui de « Giter & Mirignac inc. »

Adoptée à l'unanimité

---

#### **CV-2012-08-76**

##### **Avis de motion du Règlement RV-2012-11-94 modifiant le Règlement RV-2010-10-15 établissant les tarifs en matière d'urbanisme**

Réf. : [EI-MR-2012-032](#)

Le membre du conseil de la Ville Dominique Maranda donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2012-11-94 modifiant le Règlement RV-2010-10-15 établissant les tarifs en matière d'urbanisme.

Ce règlement a pour objet de modifier la tarification applicable aux demandes de certificat du greffier exigé par la Loi sur la qualité de l'environnement en prévoyant un tarif de 100 \$ pour les demandes relatives à des activités de recyclage de matières organiques en milieu agricole.

---

#### **CV-2012-08-77**

##### **Avis de motion d'un règlement modifiant le Règlement de contrôle intérimaire RV-2008-07-77 sur la gestion de la fonction résidentielle (ajout de l'aire 27, secteur Pintendre)**

Réf. : [URBA-2012-083](#)

Le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance un règlement modifiant le Règlement de contrôle intérimaire RV-2008-07-77 sur la gestion de la fonction résidentielle.

Ce règlement a pour objet de changer une affectation EXPANSION À TRÈS LONG TERME pour une affectation AIRE DE CONSOLIDATION URBAINE et d'ajouter l'aire de consolidation urbaine # 27, à proximité de la route du Président-Kennedy et du chemin Ville-Marie (secteur Pintendre), en y prévoyant une densité brute de 20 logements par hectare.

---

#### **CV-2012-08-78**

##### **Désignation des représentants de l'employeur au comité de retraite du régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Lévis (31 986)**

Réf. : [FSA-TRE-2012-032](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet  
Appuyé par le conseiller Serge Côté

De désigner les personnes suivantes à titre de représentants de l'employeur au comité de retraite du régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Lévis (31 986), pour un mandat de trois ans, et ce, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2012 :

- Anne Ladouceur, conseillère ;
- Robert Maranda, conseiller ;
- Christine Girard, directrice générale adjointe – administration et performance organisationnelle;
- Manon Gauvreau, directrice des Ressources humaines ;
- Marcel Rodrigue, directeur des Finances et des services administratifs et trésorier ;
- Francine Melançon, coordonnatrice à la division des régimes de retraite et des rentes collectives du Service de la trésorerie.

Adoptée à l'unanimité

---

**CV-2012-08-79**

**Période d'intervention des membres du conseil**

Un membre du conseil prend la parole.

---

**CV-2012-08-80**

**Période de questions**

Plusieurs personnes posent des questions et émettent des commentaires.

---

**CV-2012-08-81**

**Levée de la séance**

Il est proposé par la conseillère Anne Ladouceur  
Appuyé par la conseillère Ann Jeffrey

À 20 heures 45, de lever la séance.

Adoptée à l'unanimité

---

Danielle Roy Marinelli, mairesse

---

Danielle Bilodeau, greffière

---